

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 30 Mars 2017

L' an 2017 et le 30 Mars à 20 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
MOREL Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mme ORTEGA Odile, Melle AGUEEFF Marianne, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, DESHAYES Michel, ERRAMMACH Youssef, MARTEAU Patrick, ROUSSELANGE Stéphane

**Excusé(s)** : Mmes : CAILLERE Nathalie, WACHEUX Laurence, Melle DEMALANDER Victoria, M. DAVRAINVILLE Sébastien

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mmes : DHENIN Christine à M. MOREL Jean-Pierre, THUAL Isabelle à M. ROUSSELANGE Stéphane, M. FAUVEAU Philippe à M. MARTEAU Patrick

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 21/03/2017

**A été nommée secrétaire** : A été nommée secrétaire : Mme ORTEGA Odile

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - SERVICE D'EAU  
AFFECTATION DU RESULTAT - SERVICE D'EAU  
BUDGET PRIMITIF 2017 - SERVICE D'EAU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE  
AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE  
BUDGET PRIMITIF 2017-COMMUNE  
TAUX D'IMPOSITION 2017  
CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN PLATEAU SURELEVE COTE DU TORCHON  
CONVENTION POUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE

Monsieur le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : vote des taux des taxes locales. Les membres du Conseil Municipal approuvent cet ajout. Il demande à ce qu'un point présent à l'ordre du jour soit supprimé, faute d'éléments suffisants : Installation d'un relai mobile ORANGE. Les membres du Conseil approuvent cette suppression.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - SERVICE D'EAU**

Le Maire présente le Compte Administratif 2016 du Service d'Eau tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui a été analysé dans une séance préparatoire du conseil municipal par les élus.

Dépenses de Fonctionnement : 98 576.73€  
Recettes de Fonctionnement : 307 074.92€  
Soit un excédent de **208 498.19€**

Dépenses d'Investissement : 242 643.45€  
Recettes d'Investissement : 122 778.12€  
Soit un déficit de **- 119 865.33€**

A l'issue de cette présentation, le maire cède la présidence de la séance à Monsieur DANGOUMAU Jean-Pierre, Adjoint au Maire, et se retire de la salle afin que les élus présents puissent délibérer. Le compte administratif 2016 étant en concordance avec le compte de gestion de Madame le Percepteur de St André de l'Eure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2016 du Service d'Eau.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **AFFECTATION DU RESULTAT - SERVICE D'EAU**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement au compte administratif 2016 du Service d'eau présente un excédent de 208 498.19€

Considérant que le résultat de la section d'investissement au compte administratif 2016 du Service d'eau présente un déficit de 119 865.33€,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement, article 1068 : 119 865.33€  
En recette de fonctionnement, article 002 : 88 632.86€ en report à nouveau

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **BUDGET PRIMITIF 2017 - SERVICE D'EAU**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017 étudié précédemment en commission. Les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont analysées par chapitre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2017 du Service d'Eau qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Dépenses de fonctionnement : 184 105€  
Recettes de fonctionnement : 184 105 €

Dépenses d'investissement : 277 716 €  
Recettes d'investissement : 277 716 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE**

Le Maire présente le Compte Administratif 2016 de la commune tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui a été analysé dans une séance préparatoire du conseil municipal par les élus. Monsieur le Maire rappelle que conformément à son engagement, il n'a pas perçu d'indemnités de fonctions pendant trois mois ce qui représente un montant de 2 443.62€ afin que le coût du vitrail de l'église soit intégralement couvert.

Dépenses de Fonctionnement : 643 614.65€  
Recettes de Fonctionnement : 784 891.52€  
Soit un excédent de **141 276.87€**

Dépenses d'Investissement : 240 162.25€  
Recettes d'Investissement : 212 268.85€  
Soit un déficit de **-27 893.40€**

A l'issue de cette présentation, le maire cède la présidence de la séance à Monsieur DANGOUMAU Jean-Pierre, Adjoint au Maire, et se retire de la salle afin que les élus présents puissent délibérer. Le compte administratif 2016 étant en concordance avec le compte de gestion de Madame le Percepteur de St André de l'Eure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2016 de la Commune.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement au compte administratif 2016 de la Commune présente un excédent de 141 276.87€

Considérant que le résultat de la section d'investissement au compte administratif 2016 de la Commune présente un déficit de 27 893.40€,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement, article 1068 : 27 893.40€  
En recette de fonctionnement, article 002 : 113 383.47€ en report à nouveau

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **BUDGET PRIMITIF 2017-COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017 étudié précédemment en commission. Les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont analysées par chapitre.

Monsieur le Maire précise que très peu de notifications ont été reçues en Mairie à ce jour et qu'en raison de la fusion avec EPN et des récentes décisions du gouvernement en matière de fiscalité, de nombreuses interrogations subsistent. Le présent budget est donc proposé avec des recettes minimum et un budget d'investissement limité.

En fonction des modifications de recettes, le budget pourra faire l'objet d'évolution.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Dépenses de fonctionnement : 758 474€  
Recettes de fonctionnement : 758 474€

Dépenses d'investissement : 255 516€  
Recettes d'investissement : 255 516€

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **TAUX D'IMPOSITION 2017**

Le Maire présente l'état de notification (Etat 1259) concernant les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2017. Il propose que les taux 2017 ne fassent pas l'objet d'augmentation.

Taxe d'habitation : 9% tenant compte du transfert de l'EPN

Taxe foncière (bâti) : 19,25%

Taxe foncière (non bâti) : 40,49%

Le taux pour la CFE est supprimé cette année en raison de l'adhésion à EPN depuis le 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2017

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la tenue de la commission administrative paritaire pour la catégorie C du 9 mars 2017, il convient d'actualiser le tableau des emplois pour tenir compte d'un changement de situation lié à une demande de promotion interne pour laquelle un avis favorable a été émis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,

Vu l'avis favorable de la CAP du 9 mars 2017 relative aux promotions internes,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder aux modifications suivantes:

Filière Technique:

Au 1er avril 2017 :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN PLATEAU SURELEVE COTE DU TORCHON**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que des travaux de sécurisation complémentaires de la Côte du Torchon vont être entrepris en 2017. Ces travaux peuvent être en parti subventionnés au titre des amendes de Police.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de sécurisation de la côte du torchon.

Décide de solliciter le Département de l'Eure au titre des amendes de police pour une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

Mise en place d'un plateau surélevé Côte du Torchon  
Montant prévisionnel des travaux : 3 879.60€ HT

Il est précisé que les travaux seront réalisés sur les communes de Bois le Roy et L'Habit, cependant le cout des travaux sera supporté par la commune de Bois le Roy qui demandera le remboursement de 50% du montant total des travaux, subvention déduite à la commune du L'Habit conformément à la convention financière ci-jointe.

Aucun (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **CONVENTION POUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Monsieur le Maire précise que EPN met en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des communes volontaires, *conformément à la délibération n°12 du 28 février 2017 d'Evreux Portes de Normandie* portant sur la mise à disposition d'un Conseiller d'Energie Partagé en définissant les modalités du dispositif.

Les modalités du dispositif ont été fixées par ladite délibération et définies dans la convention bipartite « **EPN Commune X mission complète CEP** ». Cette convention permet d'encadrer l'organisation du service, d'identifier les engagements respectifs de chaque partie et définir le montant de la participation financière de la collectivité.

Le Conseil en Energie Partagé est un service qui consiste à mutualiser un poste d'ingénieur thermicien entre les **61 communes adhérentes d'EPN de moins de 10 000 habitants**. Il accompagnera techniquement chaque commune volontaire dans la gestion énergétique quotidienne de son patrimoine.

**Une déclinaison de la convention bipartite « EPN et Commune X Mission Complète CEP »** a été établie pour faire connaître le dispositif de Conseiller en Energie Partagé en réalisant un bilan énergétique du patrimoine de la commune et en établissant des préconisations.

**Cette convention « EPN et Commune X Mission de Base » réalisée à titre gracieux** définit les conditions dans lesquelles la commune de Bois le Roy bénéficie du service CEP proposé par l'EPN pour la mission de base, à savoir :

- **Réalisation** d'un bilan énergétique du patrimoine des communes
  - *analyse des factures énergétiques : Bilan sur les flux dont la dépense est supportée par les communes (combustibles, électricité, éclairage public, carburants, eau...) sur l'ensemble du patrimoine des communes adhérentes d'EPN et portant sur les trois dernières années*
  - *bilan du patrimoine de la commune : remise d'un bilan de l'année écoulé des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus*
- **Etablissement** d'une préconisation d'actions prioritaires suite à ce bilan

Le Conseiller en Energie Partagé a pris ses fonctions au sein d'EPN depuis le 02 janvier 2017.

**Oui** cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat pour bénéficier, à titre gracieux, de la mission de base du Conseil en Energie Partagé.

**Désigne** Monsieur MARTEAU Patrick en qualité d'élu référent, interlocuteur privilégié du CEP pour la conduite de ses missions,

**Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **INFORMATIONS GENERALES :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste des créneaux à compléter pour la tenue du Bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et invite les élus qui ne l'ont pas déjà fait à s'inscrire au plus vite.

Un courrier a été reçu du Conseil Départemental concernant notre demande complémentaire de subvention pour le financement de notre projet de création d'un bâtiment destiné à accueillir un restaurant scolaire et une salle d'activité périscolaire. Le Département confirme qu'il ne pourra financer notre projet au-delà de 300 000€. Deux autres dossiers ont été déposés auprès d'EPN dans le cadre des contrats de ruralité et des fonds de concours afin de compléter notre plan de financement. Sans ces fonds supplémentaires, le projet sera abandonné.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-Mme AGUEEFF demande à ce qu'un rappel soit diffusé dans le prochain Echo des Forêts au sujet de l'interdiction de brûler à l'aire libre et ce tout au long de l'année conformément à la réglementation en vigueur. Il est à déplorer que des personnes brûlent des végétaux pendant plusieurs jours consécutifs alors que plusieurs déchetteries sont à la disposition des habitants et ce gratuitement. Un courrier faisant office de rappel à la loi sera remis aux personnes ne respectant pas cette interdiction.

-M. ERRAMMACH informe les membres du conseil municipal que les vacances d'avril seront riches en activités pour les enfants. 2 stages de théâtre sont prévus sur les 2 semaines avec un spectacle à l'issue chaque semaine. Un stage de cirque est également prévu avec une représentation en fin de semaine. Enfin, une journée Sport Roy sera organisée le 22 avril prochain avec pour thème les structures gonflables.

-M. ROUSSELANGE fait part aux membres du conseil des problèmes de stationnement constatés aux abords de la boulangerie Grande Rue. Un courrier pourrait être distribué aux riverains les engageant à stationner leur véhicule d'un même côté de la voie afin de faciliter le passage des usagers. Une réflexion sera menée sur une éventuelle interdiction de stationner.

La séance est levée à 23h55.